

---

Lettre du représentant Jeanbon Saint-André, en mission à  
Coutances, informant le comité de salut public de la situation  
militaire, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24  
novembre 1793)

André Jeanbon Saint-André

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Jeanbon Saint-André André. Lettre du représentant Jeanbon Saint-André, en mission à Coutances, informant le comité de salut public de la situation militaire, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 82-83;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39143\\_t1\\_0082\\_0000\\_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39143_t1_0082_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et de Brest, au comité de Salut public.*

« Antrain, 30 brumaire, 9 heures du soir.  
2<sup>e</sup> de la République française.

« Nous n'avons pas été attaqués, ni la nuit dernière, ni aujourd'hui, comme nous nous y attendions. La division de Fougères est réunie au reste de l'armée. Les brigands ont évacué Pontorson; nous leur avons repris 7 à 8 pièces de canon, beaucoup de chariots et quelques caissons. Notre cavalerie poursuit les trainards et en a déjà tué beaucoup. L'avant-garde s'avance sur Dol, qu'elle doit attaquer à minuit, du côté de Pontorson; une autre colonne attaquera au même instant par la route d'Antrain. Le restant des forces est disposé de manière à soutenir l'expédition ou à seconder la retraite au besoin.

« D'après ce que nous avons dit, dans notre dernière, des dispositions des habitants des campagnes de ces départements, qui paraissent détester les brigands et qui, au moins, ne se sont pas dérangés en leur faveur, nous avons pensé qu'il fallait employer toutes les mesures possibles pour que les brigands trouvaient leur tombeau et qu'ils ne pussent aller se recruter ou dévaster ailleurs. C'est d'après cela que nous avons pensé qu'il fallait les cerner comme des bêtes féroces, en coupant les ponts, rompant les routes et faisant des abattis. Par ce moyen, ils périront bientôt de famine. S'ils s'échappent, ce ne pourra être en grande masse, et leur artillerie et leurs bagages ne pourront les suivre.

« Nous avons encore pensé qu'il fallait leur faire une guerre de tirailleurs, en les exterminant sans cesse dans tous les villages où ils se répandaient en désordre pour piller. Nos soldats sont très disposés à ce genre de guerre et je (1) vois avec plaisir que leur haine contre les brigands est fortement prononcée.

« La retraite que Tribout a été forcé de faire à Pontorson nous a fait faire beaucoup de réflexions. Nous avons vu avec étonnement que l'on n'eût pris aucune mesure pour le seconder dans le cas où il serait attaqué, et une reconnaissance que nous avons faite hier soir jusqu'à une demi-lieue de Pontorson nous a convaincus que rien n'eût été plus facile. Ajoutez que, le soir d'hier, il se tint un conseil de guerre de la plus grande importance, et que nous vîmes avec étonnement que Vergnes, chef de l'état-major de l'armée, n'y parut pas, sous prétexte qu'il était malade. Cette conduite nous parut suspecte, et cela rapproché des réflexions que nous avait fait naître l'abandon de Tribout, nous nous sommes décidés à faire mettre Vergnes en état d'arrestation et à le faire traduire sur-le-champ à Rennes; nous examinerons ses papiers sur lesquels nous avons fait mettre les scellés; nous examinerons aussi sa conduite et nous vous rendrons compte du tout. Nous avons nommé provisoirement à sa place Savary, adjudant général, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'adjudant-major de l'armée des côtes de Brest, que Rosignol attend. Nous allons prendre un arrêté pour Nouvion. »

(1) Il ne faut pas oublier que c'est Prieur (de la Marne) qui écrit au nom de ses collègues.

H.

*Le procureur général syndic du département de la Manche au comité de Salut public (1).*

« Le 1<sup>er</sup> frimaire, l'an II de la République.

« L'armée de Sépher est partie ce matin de Coutances; elle dirige sa marche vers Avranches. Nous avons nommé deux commissaires de notre sein pour dresser procès-verbal de l'état de cette ville évacuée et pour mettre en état d'arrestation tous les scélérats qui ont eu intelligence avec les rebelles. Ils sont partis pour remplir leur mission.

« Il nous arrive à chaque instant des prisonniers élargis et tondus. Nous prenons tous les renseignements. Je vous enverrai le recensement du tout pour vous faire connaître la vraie force de l'ennemi. Si on en croit les différents rapports, ils ont au moins 3,000 prêtres à leur suite et autant de femmes. Ils manquent de subsistances. Un de ces prisonniers a reconnu parmi les chefs le ci-devant duc de La Trémouille, d'Antichamp et Tallemont. Les prêtres les prêchent au milieu des places publiques. Après l'affaire de Grauville, l'armée voulait se dissoudre à Avranches; un prêtre leur a donné la bénédiction et leur a fait un sermon qui leur a arraché les larmes et les a ralliés.

« On n'a point vu dans l'armée de prêtres normands; ceux du mont Saint-Michel n'ont point voulu sortir. Ils ont dans leur armée deux compagnies de Suisses et deux d'Allemands; ils ont emporté d'Avranches 20 blessés. »

I.

*Autre lettre du procureur syndic du département de la Manche (du 30 brumaire) (2).*

« L'ennemi a évacué Avranches avant-hier matin. Il a dirigé sa marche du côté de Pontorson. On croit qu'il en est venu aux mains avec l'armée du général Thibaut (3) et que ce dernier aurait eu le désavantage. Nous n'avons point de nouvelles officielles de cette action; mais l'évacuation d'Avranches est constante. Je vous soumettrai mes réflexions à cet égard, sur les divers plans pris et non exécutés pour envelopper les rebelles. »

J.

*Lettre du citoyen Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple, datée de Coutances le 2 frimaire, au comité de Salut public (4).*

« Je me hâte citoyens collègues, de vous faire passer la copie de deux lettres que je

(1) Bulletin de la Convention du 5<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).

(2) Ibid.

(3) Il s'agit probablement du général Tribout.

(4) Supplément au Bulletin de la Convention du 5<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).

reçois à l'instant de mon collègue Le Carpentier. L'armée de Rennes s'est donc mise en marche et, dès qu'elle a paru, elle a vaincu. Si vous n'avez pas encore appris cette heureuse nouvelle, je me félicite d'être le premier à vous la transmettre.

« Salut et fraternité. ]

Signé : JEAN BON-SAINT-ANDRÉ.

L.

*Lettre des officiers municipaux de Cancale au représentant Le Carpentier (1).*

*Les maires et officiers municipaux de la commune de Cancale, au citoyen Le Carpentier, représentant du peuple à Granville.*

« Cancale, le 1<sup>er</sup> frimaire de l'an II de la République une et indivisible.  
Victoire! Vive la République!

« Citoyen,

« Quelle est notre joie d'avoir la meilleure nouvelle à vous apprendre! Le citoyen Le Grand, colonel au 2<sup>e</sup> bataillon de la Somme, faisant partie du camp de Château-Richeux, nous est envoyé dans le moment et nous instruit que l'armée de Mayence a attaqué hier les brigands à Dol et qu'elle a eu une action on ne peut plus vive, à la sortie de Dol, sur la route de Pontorson. Suivant le rapport des prisonniers que les détachements du camp de Château-Richeux y ont amenés, les brigands ont été taillés en pièces et ont perdu leur artillerie, et, après cette action, il ne leur restait plus que 400 hommes de cavalerie.

« Depuis trois heures et demie que le fort du combat a cessé, nous avons continué d'entendre canonner et c'est la brave armée de Mayence qui poursuit les débris des brigands dont nous allons voir le dernier mordre la poussière. Parmi les prisonniers qui sont à notre camp, il s'y trouve des prêtres des environs, et, à chaque instant, nos patrouilles ramassent des débris de l'armée ennemie. Des rapports particuliers, que nous ne pouvons vous donner comme certains, nous ont appris que l'armée de Rennes s'était réunie à celle de Mayence.

« Les maires et officiers municipaux de Cancale,

Signé : AVICE, CHEMIN, DE LA ROCHE, maire, OUVRARD, GODEFROI, procureur de la commune, TASSOUREY et ALEXANDRE.

« Pour copie certifiée conforme :

Signé : LE CARPENTIER.

« Pour copie :

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

M.

*Lettre du citoyen Le Vallois au représentant Le Carpentier (1).*

« Cancale, le 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République, à 5 heures du soir.

« Citoyen représentant,

« En arrivant dans la rade de Cancale (arrivé à Cancale à 5 heures moins 1/4), j'ai entendu, des divers bâtiments qui y sont mouillés, des cris de joie. Nous avons abordé. Là nous avons appris que les brigands étaient dans une déroute totale. Arrivés à la municipalité on nous a confirmé ce que nous avions entendu des bâtiments de la rade. C'est l'armée de Mayence qui a eu l'honneur d'exterminer l'armée de Jésus. Demain de très grand matin je serai à même (je l'espère) de vous faire passer des détails qui vous feront grand plaisir. Je n'ai pas besoin de vous jurer que je ne négligerai rien pour savoir des vérités et vous les faire parvenir avec toute la diligence d'un patriote. Bonne santé, bonheur, prospérité.

« Signé : LE VALLOIS.

« Certifié conforme :

Signé : LE CARPENTIER.

« Pour copie :

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

## CONVENTION NATIONALE

Séance du 5 frimaire an II.

(Lundi 25 novembre 1793.)

Une députation de la Société populaire de Montargis dépose sur l'autel de la patrie quelques matières d'or et d'argent; elle fait à la Convention l'analyse des travaux du comité révolutionnaire. Il a fait rentrer 400,000 livres des impôts arriérés, a fait vendre toutes les cloches et enlevé des églises plus de 300 marcs d'argenterie.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

(1) Bulletin de la Convention du 5<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793); Archives du ministère de la guerre : Armée des côtes de Brest, carton 5/14.

(1) Archives du ministère de la guerre : Armée des côtes de Brest, carton 5/14. Supplément au Bulletin de la Convention du 5<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 144.